



Des femmes et des hommes
pour votre bien

Agence des Jalles
HONORAIRES DE TRANSACTION TTC
À LA CHARGE DE L'ACQUEREUR
(au 05 Septembre 2018)

VENTES MAISONS OU APPARTEMENTS

JUSQU'A 150.000 €	forfait de 10.000 €
DE 151.000 € à 250.000 €	6,00 %
DE 251.000 € à 400.000 €	5,00 %
AU DELA DE 401.000 €	4,50 %

VENTE DE TERRAIN A BATIR

JUSQU'A 150.000 €	forfait de 10.000 €
AU DELA DE 150.000 €	7,00 %

Le montant des honoraires pourra être négocié dans le cadre d'une négociation, mais dans les limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES D'AGENCE

LOCATIONS MAISONS OU APPARTEMENTS

Les honoraires des personnes mandatées pour effectuer la visite du preneur, constituer son dossier et rédiger un bail et réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année dans les conditions définies par le décret N° 2014-890. Ces honoraires sont dus à la signature du bail.

En application du décret N°2014-890, plafonds TTC par m² habitable, fixés par voie réglementaire :

► **Pour la location de biens situés en « Zone tendue » :**

10 € TTC/m² - Honoraires à la charge du locataire ;

10 € TTC/m² - Honoraires à la charge du bailleur.

► **Pour la location de biens situés en « Hors zone tendue » :**

8 € TTC/ m² - Honoraires à la charge du locataire ;

8 € TTC/m² - Honoraire à la charge du bailleur.

	Surf ≤49 m ²		50 m ² ≤ surf ≤79 m ²		80 m ² ≤ surf ≤ 150 m ²		Surf ≥ 150 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Visites, Constitution dossier, rédaction bail	10 €/m ²	10 €/m ²	9 €/m ²	9 €/m ²	8,50 €/m ²	8,50 €/m ²	8 €/m ²	8 €/m ²
Etat des lieux vide / meublé	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS	INCLUS

► **Rédaction du contrat de location uniquement :**

- 150 € TTC - Honoraires à la charge du locataire ;
- 150 € TTC – Honoraires à la charge du bailleur.
- **Dans le cadre d'une colocation, 150 € TTC pour chaque colocataire**

LOCATION PARKING OU GARAGE

1) **Recherche du locataire, constitution du dossier et rédaction du contrat de location :**

Rémunération à la charge du locataire et du bailleur : 150 € TTC pour chaque partie.

2) **Rédaction uniquement du contrat de location :** 100 € TTC pour chaque partie.

LOCAUX PROFESSIONNELS/COMMERCIAUX

(HONORAIRES Á LA CHARGE DU PRENEUR)

● 13 % (hors T.V.A) d'une année de loyer **soit 15,60 % TTC** + frais état des lieux + frais enregistrement bail (tarif centre des impôts) ;

● Rédaction bail seule : 400 € + frais enregistrement (tarif centre des impôts).

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES AU 01/04/2017

(sommes calculées au taux de la TVA de 20 %)

La délivrance d'une note est obligatoire

ORPI-Agence des Jalles – 53 avenue Montesquieu – 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

SARL au capital de 7622,45 € - RC Bordeaux 85 B 756 – SIRET 332 909 191 00014 – APE 6831Z – Carte professionnelle N°CPI 3301 2016 000 008 411 délivrée par la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (Transaction et Gestion) – Caisse de Garantie : SOCAF 26 Av. de Suffren 75015 PARIS – Montant de la garantie 120.000 € Activité Transaction et 300.000 € Activité Gestion – Autorisation de recevoir des fonds – Compte N° 00038890101 ouvert à la SBCIC de SAINT MEDARD EN JALLES.



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES D'AGENCE

GESTION LOCATIVE

► Honoraires de gestion et Assurance Garantie de Loyers

Locations à usage d'habitation (sur la base du quittancement annuel)

- Loyer jusqu'à 500 € : 7,70 % HT soit 9,24 % TTC
- Loyer de 501 à 600 € : 6,86 % HT soit 8,23 % TTC
- Loyer de 601 à 800 € : 6,02 % HT soit 7,22 % TTC
- Loyer au-dessus de 800 € : 5,60 % HT soit 6,72 % TTC
- **Assurance garantie loyers impayés, dégradations immobilières, protection juridique, suivi administratif et comptable inclus : 2,13 % TTC sur le quittancement mensuel (conditions à voir en agence)**

LOCATIONS Á USAGE COMMERCIAL : (sur la base du quittancement annuel)

- Loyer jusqu'à 600 € : 7,70 % HT soit 9,24 % TTC
- Loyer de 601 à 800 € : 6,86 % HT soit 8,23 % TTC
- Loyer au dessus de 800 € : 5,60 % HT soit 6,72 % TTC
- **Assurance garantie loyers impayés : 4% TTC sur le quittancement mensuel (conditions à voir en agence)**

► AUTRES PRESTATIONS :

- Frais administratifs (forfait) : 1,80 € TTC/MOIS
- Frais de Gestion Contentieux (forfait) : 150,00 € TTC
- Frais de Gestion de sinistre/assurance (forfait) : 50,00 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES AU 01/01/2017

(sommes calculées au taux actuel de la TVA de 20 %)

La délivrance d'une note est obligatoire